**Compte-rendu du Conseil d’Administration**

**DU 10 JANVIER 2020**

Le Président présente ses vœux à tous les administrateurs, il souhaite une bonne retraite à ceux qui ne se représentent pas et bon courage à ceux qui se représentent.

Le Président souhaite la bienvenue aux représentants du Gérontopôle.

1. **Intervention du gérontopôle**

Madame Bernat, directrice , rappelle l’objectif du gérontopôle qui est de bien vieillir sur notre région. Le gérontopôle est une association loi 1901 qui réunit plus de 200 acteurs ligériens sur ce thème « du bien vieillir ».

Il travaille sur 4 axes fort :

* **L’Accompagnement des élus et des acteurs du territoire**
* La Recherche avec les CHU …
* La Formation : accompagner les organismes de formation à penser de nouveaux métiers qui ont peu d’attractivité (universités, FFB, CAPEB…)
* L’Accompagnement économique (nouvelles innovations , nouveaux projets, nouvelles idées…)

Madame Artaud présente les études qui rentrent dans la mission d’accompagnement des territoires. Il y a toute une action de sensibilisation des élus sur la question du vieillissement. Comment travaille-t-on ensemble à prévenir la perte d’autonomie ? Seulement 8% des plus de 60 ans sont dépendants et sont titulaires de l’APA . Donc 92% des personnes de 60 ans et plus ne sont pas dépendantes. Il y a un enjeu de société en matière d’habitat, de l’adaptation des territoires au vieillissement, de mobilités, d’offre culturelle et sportive, de la place du bénévolat…Comment inclure ces personnes âgées dans la société ? Les études ont été motivées par le SRADDET. Le gérontopôle au-delà des constats souhaite faire des propositions concrètes et apporter des réponses. Les études ont été réalisées à l’échelle des EPCI, échelle politique la plus intéressante pour travailler les questions qui intéressent le vieillissement.

Mr Blanchet, géographe ,chercheur au gérontopôle , présente l’étude en 4 temps :

* Vieillissement de la population : 1er phénomène, la part des personnes âgées en croissance démographique plus forte que celle de la population totale régionale. Les ¾ résident en milieu urbain. En 44, ce sont les intercommunalités du littoral et du nord où la part des personnes âgées est la plus forte (exemple la Baule plus de 50% de personnes âgées) . Dans les intercommunalités péri-urbaines moins de personnes âgées ; Mais dans les années à venir, le vieillissement sera péri-urbain. Les retraités sont attirés par le littoral atlantique (1/4 des retraités est arrivée depuis moins 5 ans). La ville de Nantes attire moins les nouveaux arrivants retraités (les personnes restent sur Nantes).

En 44, le profil périphérique qui correspond aux anciens agriculteurs (10 à 20%) avec des revenus moindres et qui tend à diminuer. Le profil péri-urbain, les personnes âgées représentent 1/5 de la population, forte gérontocroissance. Le profil le plus inégalitaire qui est dans les villes avec les ouvriers et des catégories plus aisées.

Le vieillissement est hétérogène suivant les secteurs du département.

L’engagement citoyen des personnes âgées : les personnes âgées participent à hauteur de + 15% aux élections. Ils votent plus à droite (+15%) Les retraités sont engagés dans la fonction d’élu à hauteur de 20%. En ville, leur contribution diminue au niveau des élus. Un tiers des retraités est engagé dans une association. L’engagement associatif a tendance à diminuer.

On parle de silver économie. Les métiers liés aux soins vont se développer. Comment vont être structurés les emplois notamment ceux des aides- soignantes et aides à domicile ? 54 200 ETP liés au public en terme d’autonomie soit 6% des ETP en Pays de la Loire. Les besoins vont se situés en ville ou en milieu péri-urbain. L’urgence est d’argumenter en faveur de ces métiers via de la reconnaissance.

On assiste à une gérontocroissance en Pays de Loire.

* Les équilibres et les déséquilibres sur le territoire : globalement on est sur un territoire bien desservi en termes d’accès. Comment un territoire est équipé en services pour pouvoir répondre à l’ensemble de sa population et notamment aux personnes âgées. ? Sur la partie médicale , concernant les soins de ville, le 44 s’en sort bien sauf au nord, on assiste à un non renouvellement de la profession qui sera à long et moyen terme source de tensions en terme d’accès à la médecine générale. Pour l’APA à domicile, le nombre de bénéficiaires est assez élevé même quand il y a des maisons de retraite, mais elle s’adapte bien aux besoins des territoires. En matière d’EHPAD, le 44 est bien équipé et est au dessus des standards nationaux. En milieu péri-urbain, il y a de nombreux équipements mais il faut rééquilibrer l’offre sur le département , on assiste à des tensions sur Nantes et les agglomérations malgré les efforts de l’ARS et des départements. La situation est différente au nord est du département par rapport à l’ensemble du département au niveau du recours aux soins. Le vieillissement dépend du contexte territorial dans lequel il se situe.
* Les départements littoraux ont une évolution forte de population âgée, cela va s’intensifier. On comptera plus 1 000 personnes âgées dépendantes (hausse des plus de 80 ans notamment) par an entre 2023 et 2035. Le phénomène va s’intensifier.
* Entre 2009 et 2015, le revenu médian des personnes âgées a augmenté de 1 000 euros par an. De plus en plus de personnes âgées vivront seules à la retraite surtout en ville. De nombreuses personnes âgées sont propriétaires de leur logement, cela les protège des situations de pauvreté. Le taux de chômage est assez faible dans le département. Le vieillissement va concerner les territoires péri-urbains et aussi les quartiers de la politique de la ville ( Nantes, Saint-Nazaire).
* Mr Perrion remercie les intervenants pour cet état des lieux et laisse la place aux questions.

Mr Grosvalet intervient pour exposer son point de vue et rappelle que l’enjeu du vieillissement est colossal. Il se demande quel est le rôle du gérontopôle par rapport au rôle du département ? Il précise que le Conseil Départemental accompagne les communes vis-à-vis du vieillissement. Le Conseil Départemental a créé la Maison de l’autonomie. Il ne faut pas que les moyens s’éparpillent.

La directrice rappelle que ce jour est seulement présenté une partie de l’étude. Pour le gérontopôle , il s’agit de travailler en complémentarité des Conseils Départementaux de la région. Un cotech de la silver économie a été créé avec les 5 départements.

Pour Mr Tobie, la santé des personnes qui vieillissent est importante et le but est d’éviter de rentrer en EHPAD.

Mr Métaireau demande quels sont les interlocuteurs pour réagir face au vieillissement de la population ? Il n’y a pas eu de création d’EHPAD, il y a peu de personnes qui veulent accompagner les personnes âgées en bonne santé ? Comment faire réagir les décideurs ? il y a beaucoup d’études mais pas les moyens de mener les politiques pour répondre aux attentes des populations âgées. Il est difficile d’avoir la bonne réponse aux attentes de la population.

Madame Cauchie précise que tout repose sur la bonne volonté des élus. Ce sont des initiatives locales.

Mr Alix soulève la question de la répartition des compétences et constate la déperdition entre les différentes collectivités.

Madame Théveniau soulève le manque d’accompagnement de l’ETAT et d’apport d’informations.

Pour Mr Bréhier, on mélange le vieillissement général de la population. Il y a un décalage entre l’approche du vieillissement quand on prend comme âge de référence 60 ans. L’usager a besoin d’une réponse à son problème et se moque de la répartition des compétences. L’Etat charge les collectivités de faire mais sans les moyens pour régler les problèmes.

Mr Grosvalet, la loi adaptation de la société au vieillissement est récente et a donné au département un rôle renforcé en matière de places en résidence autonomie. La question du logement est importante et des réponses concrètes sont nécessaires. Les maires sont en première ligne et il faut leur apporter des réponses face aux besoins qui sont énormes.

1. **Compte-rendu du conseil d’administration du 9 septembre 2019**

Les administrateurs approuvent le compte-rendu du conseil à l’unanimité.

**3) Retour sur les Assemblées Générales des groupements de Maires**

Pour le Pays d’Ancenis , les thèmes abordés étaient la relation entre les différentes structures d’un territoire, l’école et le territoire et également les enjeux et l’avenir du modèle communal (relation communes et intercommunalité).

Pour le Vignoble, les thèmes abordés ont été le suicide des jeunes avec l’association Repères 44 ; la gendarmerie avec la vidéo-protection ainsi que les viticulteurs et maraîchers concernant les produits phytosanitaires.

Pour le Pays de Retz , le thème principal était celui de l’environnement.

Pour l’Ouest, les thèmes étaient les pouvoirs de police du Maire et aussi la situation économique du bassin nazairien avec les métiers en tension par la CCI.

Mr Ouvrard regrette que le groupement de Nantes ne se soit jamais réuni. Il trouve que le découpage des groupements ne correspond pas à la réalité du terrain et notamment aux intercommunalités.

Madame Théveniau trouve qu’il y a un manque de retour des réunions des différentes instances auxquelles les élus participent en terme d’interconnaissance.

Monsieur Grosvalet et plusieurs administrateurs interviennent pour souligner l’attitude et les positions de certains préfets et sous-préfets vis-à-vis des élus. Il semble avoir des instructions en vue d’une recentralisation de la part de l’Etat.

1. **Retour sur la réunion de la commission DETR du 14 octobre 2019**

Madame Moyon qui a assisté à la réunion de la commission DETR n’a pas de remarque.

1. **Retour sur la CDCI du 12 décembre 2019**

Monsieur Ouvrard a participé à la réunion de la CDCI où il a été question de la Divatte ainsi que de la gestion des déchets dans le futur avec des enjeux importants. Certains territoires français cherchent à envoyer leurs déchets dans notre département. La date de 2025 va être charnière avec des enjeux financiers conséquents. Il faut engager une concertation au niveau régional.

Monsieur Métaireau informe que la création du syndicat mixte des ports a été votée à l’unanimité.

**6) Retour sur la charte d’engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires**

Après plusieurs réunions de travail, la chambre départementale d’agriculture a fait parvenir à l’AMF 44 un projet pour une signature prochainement.

Le Président rappelle que certains élus du CA ont travaillé sur le sujet de la charte au sein d’un groupe de travail.

Suite à la parution du décret et de l’arrêté fin décembre, le délai pour signer les chartes est repoussé de 3 mois.

Mr Grosvalet intervient car le sujet est extrêmement clivant compte tenu des problèmes qui existent dans certaines communes. Les citoyens vont s’emparer de ce sujet pour les futures élections. Le Département ne signera pas la charte pour le moment il va travailler avec la chambre d’agriculture. Mr Grosvalet conseille d’attendre pour signer.

**Les administrateurs s’interrogent sur la pertinence de signer cette charte. La décision du conseil d’administration est d’attendre pour signer. Le sujet sera abordé au prochain Conseil d’administration.**

Mr Bréhier intervient pour faire part du cas de Mouzeil. Se pose le cas de Sainte-Pazanne. Mr Perrion est aussi concerné sur sa commune.

Mme Théveniau , souligne que la question de la santé environnementale est d’actualité dans de nombreuses communes.

Mr Chevalier ,qui siège à la CDPENAF , informe que cette question est maintenant soulevée lors de l’instruction des PLU notamment pour les équipements publics situés près de cultures.

1. **Point sur les activités du Réseau Local pour l’année 2019 , programme pour 2020 et validation de l’entrée de la Chambre des Métiers et de l’Artisanat dans le RL 44**

En l’absence de Bernard Morilleau , et suite à la réunion du dernier COPIL , Sylvie PERGELINE fait le point sur les actions menées par le Réseau Local 44 pour l’année 2019 dont le compte-rendu est dans le dossier.

Mr Grosvalet apporte son témoignage sur les dernières rencontres locales qu’il a trouvé très intéressantes et très pratiques.

Pour 2020 , il est prévu de continuer les actions avec la poursuite des rencontres du Réseau Local qui pourraient se dérouler à la chambre des métiers. Il est prévu des réunions de formation pour rédiger un cahier des charges pour les marchés publics en régie et gestion concédée.

Me Théveniau souligne la qualité du travail réalisé au sein du RL 44 et qui porte ses fruits.

**Suite aux dernières rencontres du RL 44 au Serbotel et à la participation à nos côtés de la CMA, il est proposé de faire adhérer la chambre des Métiers et de l’artisanat au Réseau Local 44. Les administrateurs donnent leur accord à l’unanimité.**

Le Président rappelle que le plan régional Alimentation / santé de la Région est en cours d’élaboration.

1. **Retour sur le congrès des Maires de France**

Le Président fait un point rapide sur le congrès.

1. **Retour les commissions nationales**

Aucun administrateur n’a participé à une commission nationale.

1. **Préparation des Universités des Maires**

Comme à chaque renouvellement des élus municipaux, l’AMF nationale organise des universités des maires sur tous les départements avec des ateliers thématiques. Il va falloir trouver des dates et des lieux pour les accueillir.

1. **Questions diverses**

Le Président a rencontré Madame Py qui souhaiterait signer une charte d’engagement avec l’AMF 44 et le département.

Le Président interroge les administrateurs sur le calendrier du SRADDET. Mr Baleydier rappelle le temps de constitution des SCOT de 3 mois suite aux élections municipales.

Le Président remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance à 12h. Il leur propose de rejoindre l’amphithéatre pour la cérémonie des vœux.

**Le prochain conseil aura lieu le 7 février 2020.**